



Point no 5 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 96'800.-TTC pour la réfection d'un tronçon de 470 m à Colombier entre Crostand et le Villaret (DP122)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal soumet à votre Autorité un rapport relatif à une demande de crédit de CHF 96'800.- pour la réfection d'un tronçon de route à Colombier, au lieu-dit Le Chanet entre Crostand et le hameau du Villaret sur le DP122.

Historique

En 2016, la commune de Milvignes a mandaté un bureau d'ingénieurs afin d'obtenir un état des lieux de toutes ses routes communales. Les routes et tronçons de route ont été classés selon leur état de dégradation de la surface en 5 catégories, du vert, état bon, au rouge, état mauvais. Le tronçon dont nous parlons aujourd'hui est classé en zone orange-rouge, ce qui signifie que l'état de ce tronçon est jugé suffisant à critique.

En 2020, votre Autorité a accepté une demande de crédit pour la réfection du tronçon en est.

Etat actuel

L'état du DP 122 ayant été jugé mauvais à médiocre en 2016 déjà, la réfection de ce tronçon s'impose aujourd'hui. Actuellement, les bords de route s'affaissent.

Les récents orages ont charrié divers matériaux du sous-bois et de ce fait ont encore accentué la dégradation de la route, ce qui nous a obligé à revoir les devis reçus il y a plusieurs mois déjà.

Il suffit de parcourir ce tronçon pour se rendre compte de la dangerosité qu'il représente pour les véhicules à deux roues notamment.

De nombreuses interventions de fortune ont été réalisées avec du « tapis froid ». Ce type d'intervention n'est pas faite pour durer.

De plus, la réfection de ce tronçon s'inscrit dans une suite logique de la réfection entreprise en 2020 dans ce secteur.

Les activités forestières et agricoles, avec des véhicules de plus en plus larges et lourds, contribuent à la détérioration de la chaussée.

Réalisation du projet



Accotements affaissés



Réparations « tapis froid » nid de poule



Situation

Après une analyse de l'état actuel de ce tronçon, deux variantes s'offraient à nous : une variante « légère » qui consiste en une réfection du chemin en gravillonnage et une réfection plus en profondeur qui consiste en une réfection complète du chemin en enrobé.

Pour la première variante, réfection en gravillonnage, il s'agit de/du :

- Nettoyage préalable des zones à traiter

- Remplissage des nids de poule, des zones dégradées, faïencées et bords de route selon système Blow-Patcher
- Reflchage en enrobé pour le reprofilage des trous et affaissements sur l'ensemble des zones recouvertes en gravillonnage et en enrobé
- La création d'un exutoire pour les eaux pluviales se déversant dans la forêt en cas de fortes pluies
- Exécution d'un gravillonnage type monocouche et gravillons concassés

Coût de cette variante selon descriptif ci-dessus CHF 44'000.-

Divers et imprévus 10% CHF 4'400.-

Total final CHF 48'400.- TTC

Pour la deuxième variante, réfection en enrobé, il s'agit de/du :

- Superstructure en revêtement bitumeux
- Sciage et dégrappage des ancrages de part et d'autre du chantier ainsi qu'à chaque chemin accédant au chantier pour la mise en œuvre du revêtement bitumeux
- Reflchage en enrobé et encollage préalable pour le reprofilage des trous et des affaissements sur l'ensemble des zones recouvertes en gravillonnage et en enrobé
- Mise en place d'un revêtement bitumeux type ACT 11 N à la machine et compactage
- Mise en place de grave pour remise à niveau des banquettes de part et d'autre du nouveau revêtement, sur une longueur d'env. 1000 m x 0,5 m, y compris compactage

Coût de cette variante selon descriptif ci-dessus CHF 88'000.-

Divers et imprévus 10% CHF 8'800.-

Total final CHF 96'800.- TTC

Lors de la séance de la Commission technique et de mobilité du 28 août 2023, les membres de ladite commission ont demandé au Conseil communal d'envisager une troisième variante, selon eux plus pérenne. Il s'agirait de la stabilisation des sols existants et de la pose d'un nouvel enrobé. Cette solution pourrait être envisagée, puisqu'il n'y a pas d'obstacles, comme des grilles de sol, des capes de vannes, des regards, ...

Une nouvelle demande a été faite et pour la troisième variante, il s'agit de/du :

- Stabilisation au ciment du coffre de la chaussée
- Mise en place d'un gravillonnage type monocouche
- Pose d'un enrobé ACT 16 S (solllicitations sévères) de 70 mm
- Mise en œuvre de GNT (grave sans liant) 0/22 mm pour mise à niveau des banquettes en moyenne 100mm d'épaisseur.

Coût de cette variante selon descriptif ci-dessus CHF 130'000.-

Divers et imprévus 10% CHF 13'000.-

Total final CHF 143'000.- TTC

Recommandation

Compte tenu de l'utilisation de ce tronçon par des véhicules lourds liée aux activités forestières et agricoles importantes dans ce secteur, par le passage fréquent de véhicules deux roues et dans le but de pérenniser nos routes et chemins, le Conseil communal vous recommande de procéder à cette réfection en optant pour la variante 2 à CHF 96'800.- .

En effet, le Conseil communal juge le coût de la troisième variante trop élevé en regard du type de route dont il s'agit ici.

Cette dépense est inscrite au plan des investissements pour l'année 2024.

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs

Conclusion

Au vu de l'état de dégradation avancée de ce tronçon et des considérations ci-dessus, le Conseil communal vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'approuver le présent rapport et d'accepter l'arrêté proposé ci-après.

Le Conseil communal

Colombier, le 18 octobre 2023 / GED 233249



Le Conseil général de la Commune de Milvignes

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 96'800.- TTC pour la réfection d'un tronçon de 470 m à Colombier entre Crostand et le Villaret (DP122)

Le Conseil général de la commune de Milvignes,

Dans sa séance du 16 novembre 2023

Vu le rapport du Conseil communal du 18 octobre 2023

Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964

Vu la Loi sur les finances de l'État et des Communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

arrête

Crédit d'engagement

Article premier :

¹Un crédit d'engagement de CHF 96'800.- TTC est accordé au Conseil communal pour la réfection d'un tronçon de 470 m à Colombier entre Crostand et le Villaret (DP122).

²Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mitteland.

Comptabilisation

Article 2 :

La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 10%.

Exécution

Article 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général

Le président :

Le secrétaire :

S. Bondallaz

R. Gygi

Colombier, le 16 novembre 2023